

# LEADER 2007 - 2013

Des aides au service du territoire

Pays  
Landes  
de Gascogne



## > RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011



# Table des matières

Introduction.....	3
1 – Etat d'avancement du programme.....	4
2 – Résultats financiers.....	13
3 – Instances du programme (sur l'année écoulée).....	17
4 – Animation du programme (dans l'année écoulée).....	20
5 – Coopération.....	25
Conclusion.....	26
Annexes.....	27

## Introduction

La Convention LEADER Landes de Gascogne entre le GIP-ADT Pays des Landes de Gascogne (structure porteuse du GAL), l'État, l'ASP (ex-CNASEA) et le Conseil Régional d'Aquitaine a été signée le 16 décembre 2008.

Le premier Comité de Programmation s'est tenu le 18 décembre 2008, marquant ainsi le lancement officiel du programme et permettant de préciser ses modalités d'intervention, via un règlement local. L'année 2011 constitue la troisième année de mise en œuvre du programme LEADER Landes de Gascogne.

La tempête du 24 janvier 2009 a ravagé le territoire et détérioré le paysage, élément fédérateur de l'action du Pays et ferment de l'identité locale. C'est pourquoi, un avenant à la convention LEADER a été sollicité en avril 2010, afin d'introduire une nouvelle fiche-action dans la stratégie du GAL, destinée à soutenir un dispositif de réhabilitation paysagère (« D'arbres en arbres, redessignons notre territoire »). Cette modification, acceptée par l'autorité de gestion, était sans impact sur le niveau global de dotation financière du GAL..

# 1 – État d'avancement du programme

## 1.1 – Nombre et liste des opérations programmées en 2011

Au total, 21 opérations ont été présentées et validées par le GAL, soit presque autant que l'année précédente (22).

Deux comités de programmation se sont réunis pour étudier les opérations et une consultation écrite a été lancée en début d'année pour valider l'animation-gestion et assurer ainsi la continuité du programme.

Étant donné les contraintes du circuit d'instruction et les délais nécessaires en début d'année pour le vote des budgets des collectivités locales, il a semblé plus pertinent de prévoir trois comités par an au lieu de quatre. Du fait des départs en congé parental des chargées de mission Leader en début et milieu d'année, seuls deux comités ont pu être programmés en 2011, le 28 avril et le 14 octobre.

Dix opérations ont été programmées à chacun des deux CP, et l'opération d'animation-gestion a été validée par consultation écrite.

Sept dossiers ont été programmés sous réserve, dans l'attente de la confirmation des cofinancements. Les réserves ont toutes été levées en 2011.

Deux opérations n'ont pu être programmées cette année, faute de décision de financeurs, mais elles le seront très certainement début 2012 (Cinémagin'action, La rose et le cicoulane ; Le Théâtre des Deux mains, La caravane théâtre).

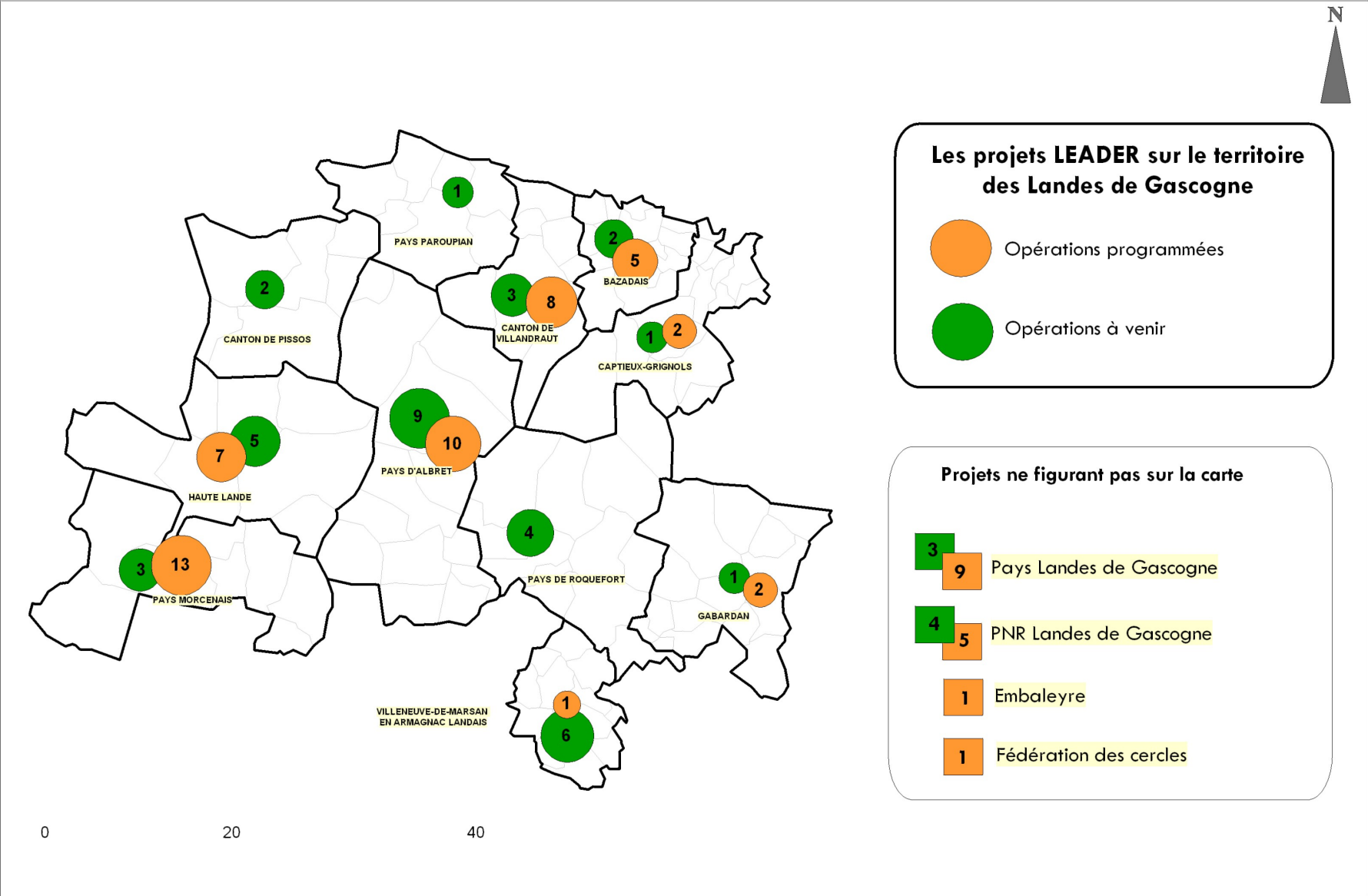
Une opération a été donnée sans suite dans la mesure où le maître d'ouvrage a sollicité et obtenu des financements plus avantageux pour son projet (Eco-quartier rural de Bernos-Beaulac, ADEME-Région ; 1% Paysage).

## Liste des opérations programmées en 2011

	n° dispositif	ACTION	CP	MO	INTITULE
1	431	4.0	CE janvier 11	Pays Landes Gascogne	Animation/Gestion 2011
2	413/321	3.1	28/04/2011	CDC Villandraut	Retour aux sources : mon canton au début du 20ème siècle
3	413/321	3.2	28/04/2011	CDC Canton de Villandraut	Création d'un pôle loisirs et citoyenneté
4	413/321	3.2	28/04/2011	Pays Landes Gascogne	Ingénierie Services 2011/2012 Tranche 1
5	413/321	3.4	28/04/2011	Pays Landes Gascogne	Pôle de Ressources Numériques 2010-2011 / Tranche 2
6	413/323E	3.3A	28/04/2011	CDC Pays d'Albret	Développement muséographique de Graine de Forêt
7	413/323E	3.3A	28/04/2011	PNRLG	Résidence d'artistes autour d'une création radiophonique
8	413/341B	1.1.A	28/04/2011	CDC Pays d'Albret	Mission urbanisme action N°2
9	413/321	2.1	28/04/2011	CDC Pays Morcenais	Étude de faisabilité sur la création d'un e-airial
10	413/323D	1.1B	28/04/2011	Commune de Morcenx	Restauration Paysagère site St Geours
11	413/323D	1.1B	28/04/2011	Commune de Labouheyre	Restauration Paysagère site Bouhémi
12	413/323D	1.1B	14/10/2011	Commune d'Arengosse	Restauration Paysagère
13	413/323D	1.1B	14/10/2011	Commune de Labouheyre	Restauration Paysagère (tranche2)
14	413/323D	1.1B	14/10/2011	Commune de Sabres	Restauration Paysagère
15	413/313	2.3	14/10/2011	Syndicat mixte d'Arjuzanx	Fête des Grues
16	413/313	2.3	14/10/2011	PNRLG	Sites Internet
17	413/321	3.1	14/10/2011	Association Bazas Culture	Festival de la Ruralité d'ici et d'ailleurs
18	413/321	3.2	14/10/2011	CDC Pays d'Albret	4èmes Rencontres des Jeunes des Landes de Gascogne
19	413/321	3.2	14/10/2011	CDC Pays Morcenais	Cultures et pratiques numériques
20	413/321	3.2	14/10/2011	CDC Pays d'Albret	RAM
21	413/323E	3.3.A	14/10/2011	PNRLG	Exposition Six pieds sous terre...

# Répartition géographique des opérations LEADER depuis le début du programme

Des projets sur l'ensemble du Pays et des thématiques structurantes pour le territoire



## 1.2 – Répartition des opérations programmées selon l'axe stratégique du GAL

FICHE-ACTION	2011	2010	2008-2009	Total
1.1 A Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire	1	2	0	3
1.1B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus	5	0	0	5
1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel	0	0	2	2
1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne	0	0	0	0
2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques	1	0	2	3
2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	0	0	0	0
2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	2	0	2	4
2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale	0	0	2	2
3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	2	8	4	14
3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	5	6	7	18
3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	3	2	3	8
3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	1	1	1	3
3.4 Développer la culture du numérique	0	1	1	2
Coopération	0	1	0	1
Animation	1	1	1	3
<b>Total Résultat</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>68</b>

52% des opérations programmées, soit onze projets, relèvent de l'axe 3 du programme LEADER (Les services : une ressource pour l'intégration sociale et l'équité territoriale). Ces chiffres sont à l'image de l'ensemble de l'avancement de la programmation. Cependant, il est important de noter que cette année, l'écart avec les autres axes tend à se réduire par rapport au début de la programmation.

L'axe 1 compte davantage d'opérations que les années précédentes, avec une forte proportion de projets sur la fiche-action 1.1B , Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus. Sur l'axe 2 qui ne comptait aucun projet en 2010, ont été programmées en 2011, trois opérations.

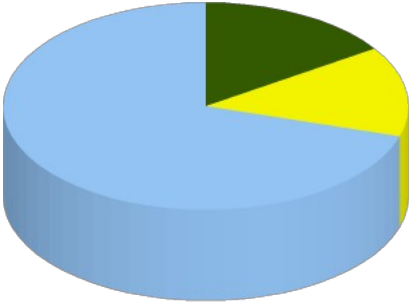
Les fiches-actions les plus sollicitées sont la fiche 1.1B , Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus, preuve du dynamisme de l'opération « Arbres en arbres », et la fiche 3.2, Imaginer de nouveaux services de proximité, avec cinq projets programmés pour chacune de ces fiches.

# Répartition des opérations LEADER selon les axes depuis le début du programme

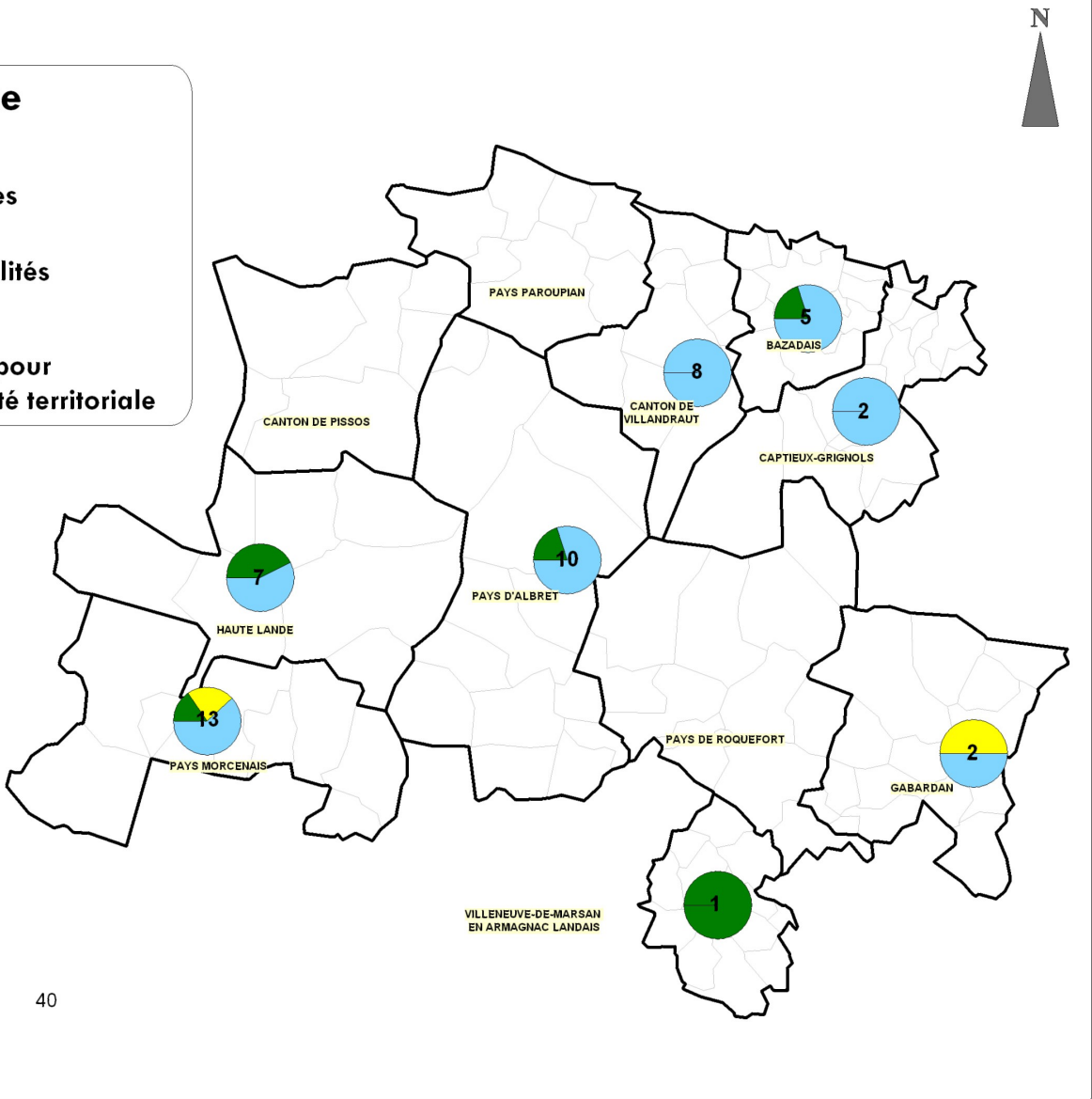
## Les projets LEADER par axe

- Axe 1 : De l'airial aux écocommunes**
- Axe 2 : Un territoire fort de potentialités pour entreprendre autrement**
- Axe 3 : Les services, une ressource pour l'intégration sociale et l'équité territoriale**

### Situation à l'échelle du Pays

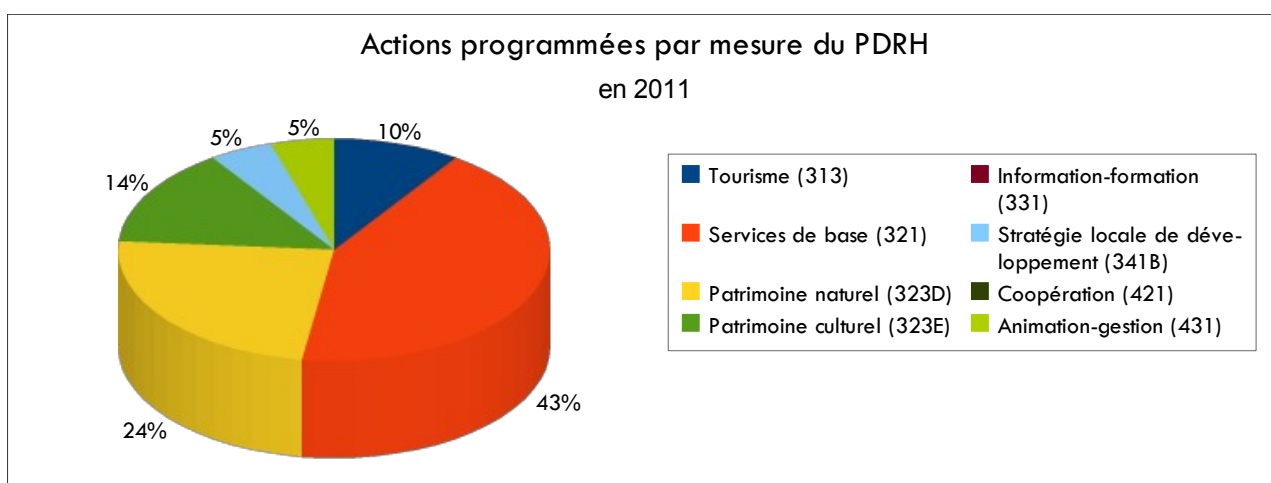


0                      20                      40



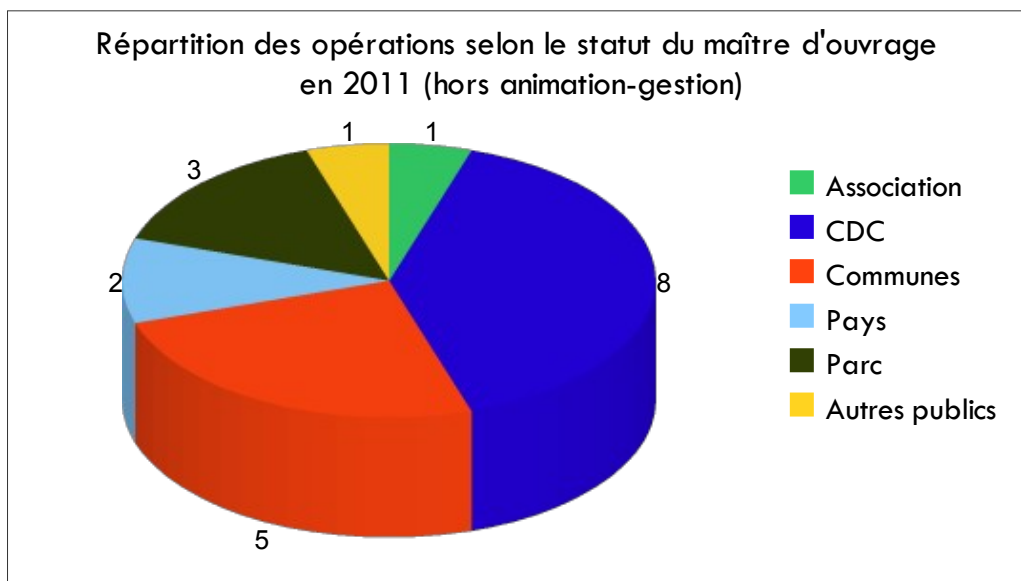
### 1.3 – Répartition des opérations programmées selon les fiches dispositif du PDRH

n° dispositif	Intitulé	2011	2010	2008-2009	Total
313	Tourisme (313)	2	0	2	4
321	Services de base (321)	9	15	18	42
323-D	Patrimoine naturel (323D)	5	0	0	5
323-E	Patrimoine culturel (323E)	3	2	3	8
331	Information-formation (331)	0	1	1	2
341-B	Stratégie locale de développement (341B)	1	2	0	3
421Coop	Coopération (421)	0	1	0	1
431Anim	Animation-gestion (431)	1	1	1	3
<b>Total Résultat</b>		21	22	25	68



La mesure 321 reste la plus sollicitée. Vient ensuite la mesure 323 D, intégrée dans le plan de développement du GAL en avril 2010, dont la mise en œuvre est aujourd'hui opérationnelle. Aucune action n'a été programmée sur la mesure 331 cette année, mais une opération validée en 2010 sur cette mesure envisageait le développement du projet en deux tranches, sur l'année 2010 et 2011.

#### 1.4 - Répartition des opérations programmées selon le statut du maître d'ouvrage

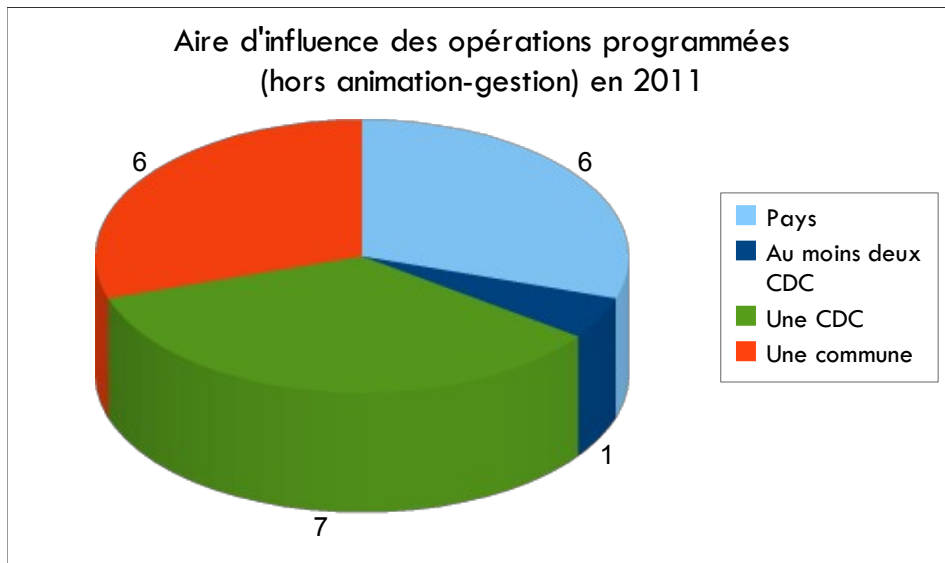


95% des opérations sont portées par un maître d'ouvrage public. Ce taux est en hausse par rapport à 2008-2009 (88%) et 2010 (67%). Deux éléments peuvent expliquer cet état de fait, d'une part la nature des projets, de l'autre un tissu associatif très moteur en début de programme mais qui a peu de capacité pour se développer ou renouveler ses actions.

5 maîtres d'ouvrage sur 11 ont déposé leur première demande LEADER, depuis le début de ce nouveau programme, dont trois communes dans le cadre de l'opération d' « Arbres en arbres ».

## 1.5 – Répartition des opérations programmées selon l'échelle territoriale

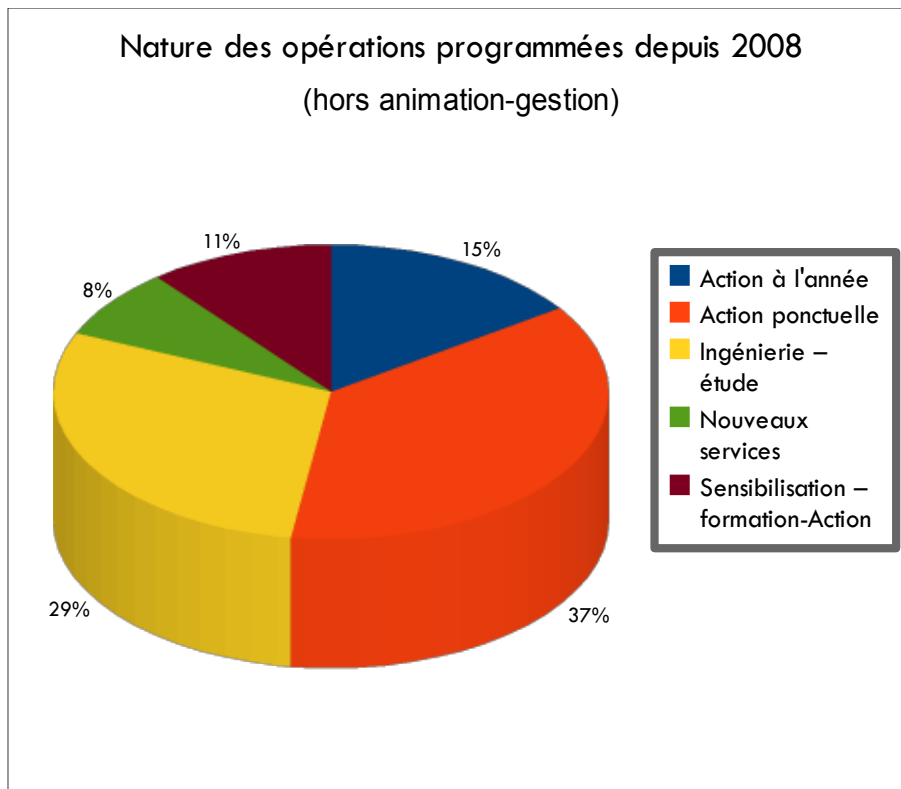
### Zone géographique et aire d'influence



La plupart des opérations sont menées à une échelle supra-communale. Cette tendance concerne aussi les opérations portées par des associations, preuve de leur capacité à développer de nouveaux partenariats.

Certaines communautés de communes n'ont pas bénéficié d'actions à portée communautaire, mais ont vu naître des projets à des échelons inférieurs ou ont profité d'opérations menées à l'échelle du Pays des Landes de Gascogne. C'est le cas des communautés de communes de Captieux-Grignols, du Gabardan, de Villeneuve-de-Marsan en Armagnac landais, du Pays de Roquefort, de la Haute-Lande, du Pays Paroupian et du canton de Pissos.

## 1.6 - Nature des opérations programmées depuis 2008



Plus d'un tiers des opérations programmées depuis 2008 correspondent à des actions ponctuelles destinées directement à des habitants du territoire (tout public, jeunes, familles etc.) ; 29% sont liées à des études ou à des missions d'ingénierie.

19 opérations ciblent le public enfant et les jeunes. Ainsi les opérations de création de nouveaux services portent exclusivement sur les politiques enfance-jeunesse menées par les collectivités.

## 2 – Résultats financiers

### 2.1 – Tableau récapitulatif général

Le GAL des Landes de Gascogne dispose d'une enveloppe FEADER de 1 550 000 euros pour la durée du programme LEADER.

Au 31/12/2011, **729 549 euros d'aides LEADER ont été programmés, soit 47% de la dotation initiale :**

- 2008 -2009 : 259 555 euros
- 2010 : 242 561 euros
- 2011 : 227 433 euros

La subvention moyenne, hors animation-gestion, allouée par opération s'élève à 9 041 euros, soit un taux moyen d'intervention de 43% par rapport à la dépense éligible (légère baisse par rapport à 2010).

#### État de la programmation par fiche-dispositif depuis le début du programme

Dispositif FEADER	Fiche-action	Maquette FEADER modifiée (oct. 2011)	Nombre d'actions	Coût éligible	Montant déjà programmé	Taux de programmation	Reste à programmer
313 Tourisme	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	85 000,00	4	66 422,35	30 395,52	35,76%	54 604,48
321 Services	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel 2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques 2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale 3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté 3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité 3.4 Développer la culture du numérique	691 664,00	42	881 807,60	399 761,78	57,80%	291 902,22
323 D patrimoine naturel	1.1B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus	120 000,00	5	70 645,86	21 897,64	18,25%	98 102,36
323 E patrimoine culturel	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	90 000,00	8	200 123,22	55 869,96	62,08%	34 130,04
331 formation	3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	23 336,00	2	10 214,91	5 618,20	24,08%	17 717,80
341 B stratégie locale de dévpt	1.1 A Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire 1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne 2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	120 000,00	3	73 778,08	40 577,95	33,81%	79 422,05
421 Coopération	Coopération	110 000,00	1	60 942,45	33 518,35	30,47%	76 481,65
<b>Sous-total hors animation-gestion</b>			<b>65</b>	<b>1 363 934,47</b>	<b>587 639,40</b>		<b>652 360,60</b>
431 Fonctionnement du GAL	Animation-Gestion	310 000,00	3	258 017,93	141 909,85		168 090,15
<b>TOTAL 2008-2011</b>		<b>1 550 000,00</b>	<b>68</b>	<b>1 621 952,40</b>	<b>729 549,25</b>	<b>47,07%</b>	<b>820 450,75</b>

## État de la programmation par fiche-action depuis le début de la programmation

Dispositif FEADER	Fiche-action	Maquette FEADER modifiée (oct. 2011)	Nombre d'actions	Coût éligible	Montant déjà programmé	Taux de programmation	Reste à programmer
313 Tourisme	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	85 000,00	4	66 422,35	30 395,52	35,76%	54 604,48
321 Services	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel 2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques 2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale 3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté 3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité 3.4 Développer la culture du numérique	691 664,00	42	881 807,60	399 761,78	57,80%	291 902,22
323 D patrimoine naturel	1.1B Réhabiliter l'identité paysagère du territoire après le passage de la tempête Klaus	120 000,00	5	70 645,86	21 897,64	18,25%	98 102,36
323 E patrimoine culturel	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	90 000,00	8	200 123,22	55 869,96	62,08%	34 130,04
331 formation	3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	23 336,00	2	10 214,91	5 618,20	24,08%	17 717,80
341 B stratégie locale de dévpt	1.1 A Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire 1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne 2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	120 000,00	3	73 778,08	40 577,95	33,81%	79 422,05
421 Coopération	Coopération	110 000,00	1	60 942,45	33 518,35	30,47%	76 481,65
<b>Sous-total hors animation-gestion</b>			65	1 363 934,47	587 639,40		652 360,60
431 Fonctionnement du GAL	Animation-Gestion	310 000,00	3	258 017,93	141 909,85		168 090,15
<b>TOTAL 2008-2011</b>		<b>1 550 000,00</b>	<b>68</b>	<b>1 621 952,40</b>	<b>729 549,25</b>	<b>47,07%</b>	<b>820 450,75</b>

## 2.2 – Co-financements par fiche-action

Année	coût total (assiette éligible - AE)	coût total éligible (AE - recettes)	aides publiques totales	% aides publiques totales	MONTANT TOTAL aides publiques mobilisées	LEADER	% DPT mobilisées	TOTAL MO public	TAUX	MO public mobilisé	PRIVE	MO privé	RECETTES
2011	626 916,04	602 297,04	601 053,80	99,79%	413 515,40	227 433,47	55,00%	239 365,27	39,74%	111 685,29	0,00	1 243,24	24 619,00
2010	485 246,67	479 396,37	467 942,40	97,61%	448 605,62	246 733,09	55,00%	127 033,75	26,50%	118 414,94	4 140,00	7 313,94	5 850,31
2008-2009	554 542,23	540 258,99	529 896,51	98,08%	464 332,16	255 382,69	55,00%	134 274,19	24,85%	122 123,13	400,00	9 962,46	14 283,24

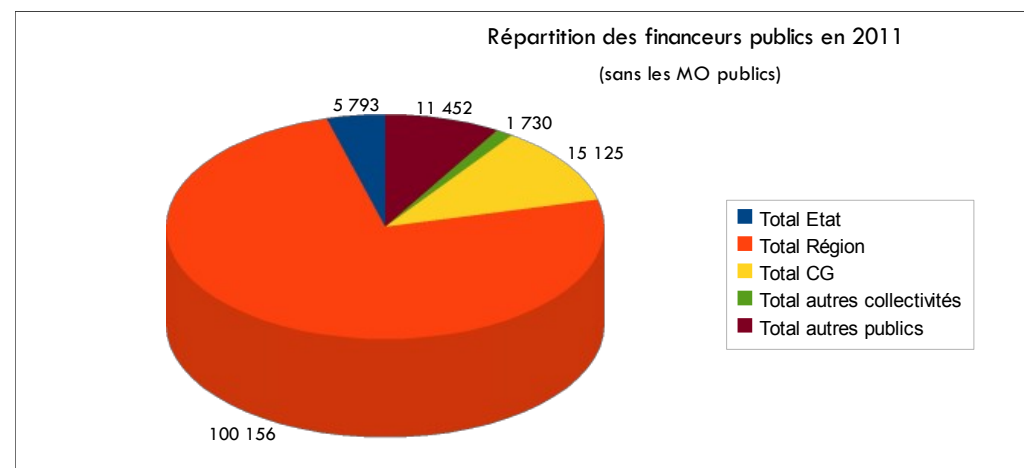
Les dépenses publiques couvrent une grande partie de la dépense éligible (69%), mais ce de manière moins importante que l'année précédente (98%). La part d'autofinancement a par contre augmenté, passant de 26% à presque 40% de la dépense éligible.

L'effet levier (défini comme la capacité à mobiliser d'autres sources de financement publiques et/ou privées) du programme peut être apprécié en calculant la somme totale mobilisée pour chaque Euro de subvention LEADER alloué.

A ce stade de la programmation, l'effet levier de LEADER s'annonce inférieur à celui produit par LEADER+ mais reste très légèrement supérieur au prévisionnel : 1 euro d'aide LEADER programmé génère 2,22 euros de dépenses éligibles (2,20 euros selon la maquette prévisionnelle et 3,39 euros dans le programme LEADER+).

Cet écart s'explique entre autres par les nouvelles modalités d'intervention dans LEADER.

Comme les années précédentes, la Région reste le principal co-financier national ; sa participation a d'ailleurs presque triplé par rapport à 2010 du fait d'une intervention importante sur *l'étude de faisabilité sur la création d'un e-airial*. L'apport de l'État et des collectivités a fortement diminué, tandis que le co-financement du Conseil Général et des « autres publics » (Parc, Pays, CAF, etc.) s'est stabilisé.



## 2.3 – État des paiements

État des paiements en 2011

	Opérations programmées en 2009	Opérations programmées en 2010	Opérations programmées en 2011	Total
Nombre de dossiers contrôlés en 2011	7	17	2	26
Nombre d'opérations payées en 2011	5	16	2	23
acompte		3	2	5
solde	5	13		18
Montant FEADER Payé en 2011	51 403,48	99 477,34	12 856,74	163 737,56

En 2011, 26 dossiers ont été contrôlés dont une majorité sont des projets programmés en 2010. De ces contrôles, 23 opérations ont reçu du FEADER, 5 au titre d'un acompte et 18 pour solde. Sur l'année, c'est 163 737,56 € de FEADER qui a été versé aux différents maîtres d'ouvrage.

Depuis le début du programme, la gestionnaire LEADER a traité 54 demandes d'acompte et de solde confondus. Ses conclusions sont quasiment toutes suivies par le service instructeur, à quelques rares corrections près.

Depuis 2008, 37 opérations ont été soldées sur 65 programmées et 410 739,37 € de FEADER ont été versés, soit 56% du montant programmé et 27% de l'enveloppe global LEADER.

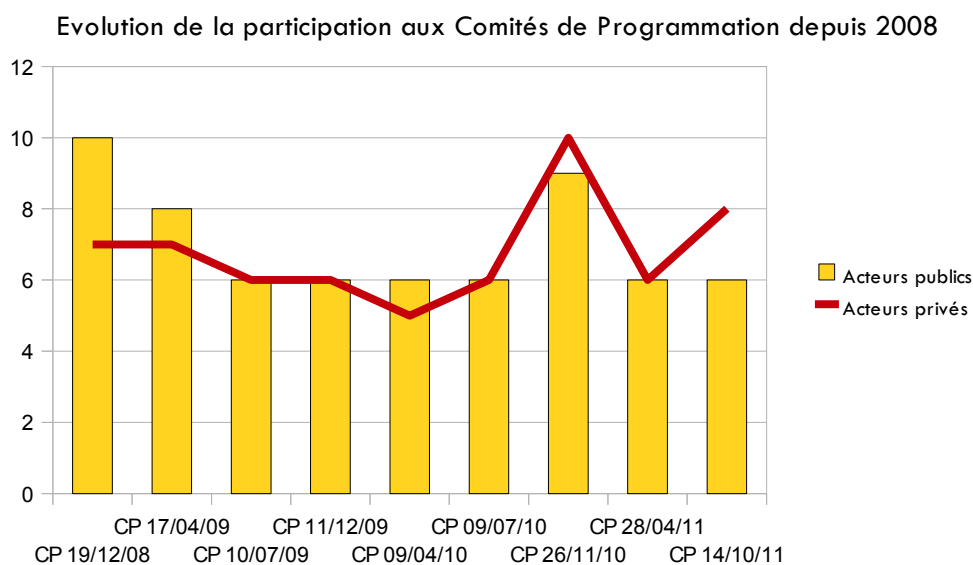
### 3 - Instances du programme (sur l'année écoulée)

#### 3.1 – Comité de programmation

Le Comité de Programmation LEADER compte 34 membres (20 titulaires et 14 suppléants) dont sept femmes.

Dix membres titulaires représentent le secteur public (élus du Pays et du Parc) et dix membres les socio-professionnels (membres du Conseil de Développement et élus des chambres consulaires).

Le Comité s'est réuni deux fois en 2011 et une consultation écrite a été organisée au tout début de l'année. Le double quorum a toujours été respecté, avec la moitié des membres présents, dont au moins la moitié de membres du collège privé. Il arrive que les acteurs privés soient plus nombreux que les élus. Dans ce cas, des socio-professionnels ne prennent pas part au vote, afin de respecter la parité public-privé.



Les délais de convocation fixés par le règlement intérieur ont toujours été respectés.

Le Comité de Programmation se réunit alternativement en Gironde et dans les Landes.

En 2011, outre l'examen des opérations programmées, le Comité de Programmation a été amené à :

- modifier la maquette financière LEADER (octobre 2011),
- valider les grilles d'appréciation des opérations présentées,
- échanger sur les opérations à venir et donner un avis d'opportunité pour l'une d'entre-elles,
- discuter les projets de coopération envisagés et s'accorder sur le principe.

Si un maître d'ouvrage est membre du Comité de Programmation, il présente son action mais ne prend pas part à la décision d'intervention.

La présentation de chaque action est suivie d'un échange entre les membres du Comité, avant la prise de décision.

Plusieurs partenaires institutionnels sont invités et participent régulièrement aux réunions du CP : les services de l'État (DRAAF, DDTM 40 et 33), l'ASP, le Conseil Régional, le Conseil Général des Landes, le Conseil Général de la Gironde, et les CAF des Landes et de la Gironde.

### 3.2 - Comité de Pilotage – Évaluation intermédiaire

Une enquête intermédiaire a été lancée fin 2010 auprès des membres du Comité de Programmation, pour recueillir leurs appréciations concernant la plus-value apportée par LEADER en terme d'actions sur le territoire et le fonctionnement du GAL.

Le Pays des Landes de Gascogne a accusé réception de cinq retours d'enquêtes, une d'un membre du collège des élus et quatre de membres du collège privé.

En voici les principaux résultats.

**La valeur ajoutée** du programme LEADER est représentée principalement par:

- l'approche territoriale
- l'innovation
- des actions intégrées et multisectorielles
- l'effet levier
- la qualité des opérations

A mi-parcours, les réponses aux attentes formulées (soutien aux actions innovantes, appui aux projets de territoire) sont satisfaites.

Les **faiblesses** identifiées sont la **complexité du programme** et la lourdeur administrative.

Les **points forts** identifiés sont l'**effet levier** que génère le programme et la bonne gestion du fonds.

Les opérations emblématiques relevées sont:

- les actions vers le patrimoine culturel
- la coopération avec le Maroc
- les opérations concernant l'identité paysagère et patrimoniale
- les opérations concernant les pratiques collectives de la citoyenneté

Les acquis de l'expérience Leader sont le **travail partenarial** et le montage cohérent de projets territoriaux ainsi que le renforcement du rôle du Pays.

Les attentes en matière d'évaluation se portent vers la **diffusion des actions réalisées** pour identifier ce qui pourrait être transférable.

## **4 – Animation du programme (dans l'année écoulée)**

En 2011, l'animatrice LEADER Juliette BROUAT a été remplacée par Isaline BOUIX du mois de janvier au mois d'avril, puis par l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission, Clémentine OLLIVIER au mois de mai. L'équipe technique du GAL a donc été, tout au long de l'année, composée d'une animatrice et d'une gestionnaire, et rien n'a entaché la mise en œuvre du programme.

Le Directeur du Pays veille à la cohérence des missions et de l'organisation. Le chargé de mission Communication est responsable de la promotion du programme, en lien avec l'animatrice générale (cf. organigramme ci-joint).

### **4.1 – Accompagner les maîtres d'ouvrage et instruction des dossiers**

L'accompagnement individuel des maîtres d'ouvrage consiste en :

- une aide à l'élaboration de l'action (mise en valeur de ses atouts par rapport à la stratégie LEADER, conseils sur la faisabilité technique et financière etc.),
- la construction d'une grille d'appréciation afin de mieux diffuser les spécificités de LEADER auprès des maîtres d'ouvrage et de les inciter à améliorer la qualité des actions,
- une aide plus administrative sur le montage du dossier de demande de subvention,
- une pré-instruction règlementaire de l'action, avant transmission au service référent,
- un suivi de l'action,
- une aide sur le montage du dossier de demande de paiement,
- une pré-instruction de la demande de paiement, avant transmission au service référent.

## 4.2 – Animer et mettre en œuvre le programme

La stimulation de nouvelles actions s'appuie sur les différentes missions d'ingénierie thématique assurées par le Pays des Landes de Gascogne (Développement économique, Services, Gestion de l'espace, TIC) et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Tourisme, Culture, Environnement, Architecture).

De plus, des actions de préfiguration ou des études programmées en 2010 et en 2011, ont généré des actions supplémentaires, dont la mise en œuvre est prévue en 2012, pour conforter la stratégie de développement.

Il s'agit des actions suivantes :

<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<b>Actions structurantes programmées en 2010</b>	<b>Prolongements envisagés en 2012</b>
PNRLG	Formation-action écotourisme	Nouveau cycle de formation-action
Commune de Morcenx	Étude de faisabilité pour la création d'un e-airial	Assistance technique mise en œuvre du projet
CDC du canton de Villandraut	Abécédaires animaliers	Réseau intercommunal de lecture publique
CDC du canton de Villandraut	Pôle de loisirs et citoyenneté	Création d'une maison partagée

<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<b>Actions structurantes programmées en 2011</b>	<b>Prolongements envisagés en 2012</b>
CDC du Pays d'Albret	Création d'un RAM	Année de démarrage
CDC du Morcenais	Création d'un RAM	Année de démarrage
PNRLG	Site Internet Grus Gascogna	Outils de communication écotouristique / Projet de coopération sur les Grues Cendrées.
Syndicat mixte d'Arjuzanx	Fête de la Grue 2011	Projet de coopération sur les Grues Cendrées

<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<b>Actions structurantes programmées sur 2 ans</b>	<b>Prolongements envisagés en 2012</b>
Pays Landes Gascogne	Ingénierie Services 2009/2011 - Tranche 1 et 2 (prorogation)	Maisons de la santé, actions du réseau jeunesse
Pays Landes Gascogne	Mission développement économique 2012	Mission d'animation économique et de marketing territorial, en lien étroit avec les entreprises de production et de construction
Pays Landes Gascogne	Pôle de ressources numériques 2012-2013 Tranche 1	Web TV participative, étude e-airial

Au vu des opérations repérées pour le prochain CP et afin d'assurer la bonne mise en œuvre du programme pour l'année 2012, le Pays a proposé une modification de la maquette financière au Comité de Programmation du 14 octobre 2011. Des transferts entre fiches-action ont ainsi été proposés et validés pour assurer une animation sur tous les axes et une instruction sans entrave de tous les projets à venir.

#### **4.3 – Participer à la mise en réseau**

La chargée de mission animation et la gestionnaire LEADER se sont investies dans une dizaine de journées liées au Réseau Rural ou au lancement du programme LEADER, sur des thématiques variées :

- Gestion du programme LEADER : réunions SGAR et DRAAF : le 27 septembre 2011 ;
- Ateliers techniques LEADER (sur la coopération et l'évaluation) : cf. partie évaluation ;
- Réunions, séminaires du Réseau Rural : le 15 novembre 2011 ;
- cycles de formation-action de PQA : /

#### 4.4 – Fonctionnement administratif du programme

Le programme LEADER s'inscrit dans le cadre réglementaire contraignant du FEADER qui ne s'avère pas toujours adapté à stratégie de développement local, à la nature des actions souhaitées sur le territoire et à la capacité administrative et financière des maîtres d'ouvrage (notamment les petites communes et les associations nouvellement créées).

La prise en compte de la complexité locale par le GAL butte sur des procédures de montage de dossier et d'instruction très compliquées.

Dans ce contexte, le GAL n'a pas souhaité « surenchérir » les critères d'intervention LEADER, en se dotant d'un règlement relativement succinct (cf. en annexe), quitte à l'amender en cours de programme, en fonction de l'avancement de la programmation.

Il convient aussi de souligner l'esprit collaboratif entre le le GAL et le service d'appui de proximité (DDTM), précieux soutien pour faire remonter les dysfonctionnements et résoudre au mieux les difficultés.

En accord avec l'autorité de gestion, le GAL s'est porté volontaire pour élaborer les conventions (à l'exception du plan de financement).

Cependant, des difficultés perdurent concernant :

- les retards de l'autorité de gestion dans la saisie OSIRIS, le traitement des demandes de paiement et la mise en paiement par l'ASP.
- une option régionale en faveur du paiement associé, qui fragilise encore plus la trésorerie des maîtres d'ouvrage (l'aide régionale ne pouvant être versée qu'en même temps que l'aide LEADER, c'est à dire en dernier)
- les modalités d'attestation de versement des aides publiques dissociées

#### **4.5 - Communication**

Plusieurs outils de communication ont été élaborés depuis 2008 :

- courrier LEADER avec une charte graphique spécifique,
- plaquette d'information LEADER (500 exemplaires tirés),
- lettres d'information du Pays (l'Élan de Gascogne),
- une rubrique LEADER sur le site du Pays (comprenant notamment la stratégie locale et les compte-rendus des Comités de programmation,
- une info-presse systématique après chaque Comité de Programmation.

En 2011, le Pays a travaillé à la conception d'une plaquette de communication sur la stratégie locale du programme LEADER afin de rendre pérenne la dynamique de projets.

De plus, une réunion d'information sur la thématique de la coopération a été organisée sur le territoire, auprès du collectif Grus Gascogna.

Ce type de réunions a vocation à se poursuivre en 2012, en direction des acteurs publics et privés des autres cantons du territoire.

#### **4.6 – Évaluation / Capitalisation**

Avec l'appui du Réseau Rural Régional (animé par Pays et Quartiers d'Aquitaine) et du SGAR, le GAL LANDES DE GASCOGNE a travaillé sur la démarche d'évaluation.

En 2010, le GAL s'est impliqué dans la mission confiée à XPS Développement par PQA pour l'élaboration d'un référentiel d'évaluation commun aux 14 GAL aquitains et la construction d'outils communs de suivi.

En 2011, le GAL a maintenu son implication dans le travail sur l'évaluation du programme avec sa participation :

- à la journée organisée par PQA à Arette le 28 Juin sur le thème évaluation-capitalisation ;
- à la réunion de travail PQA, le 4 octobre 2011 ;
- à la rencontre LEADER France et Présidents des GAL le 4 Novembre 2011.

En 2012 sont d'ores et déjà prévus des réunions de travail sur l'élaboration d'un cahier des charges commun pour l'évaluation finale LEADER, et d'autres pour réfléchir sur l'après 2013.

#### **4.7 – Contacts et orientations**

Au total, en 2011, la chargée de mission « Animation LEADER » a été sollicités par une trentaine de porteurs de projet potentiels. Si la plupart des prises de contact ont abouti ou aboutiront à plus ou moins long terme à une demande LEADER, certaines actions ont été soit abandonnées, soit réalisées dans un autre cadre d'intervention.

### **5 – Coopération**

Le GAL LANDES DE GASCOGNE soutient le projet de coopération entre le Pays des Landes de Gascogne, le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Province d'El Hajeb au Maroc. Ce projet fait suite au projet LEADER + Voix de Traverse. Il s'inscrit aussi dans une convention cadre de partenariat entre le Parc et la Province d'El Hajeb. Le programme d'actions soutenues dans le cadre de LEADER pour 2010 et 2011 concerne l'écotourisme et le développement culturel.

Les actions sont portées par le Parc, en lien avec des acteurs du territoire (prestataires écotourisme, Attention! Chantier vocal, etc.). Le projet est aujourd'hui abouti sur le Pays du Bassin Val de l'Eyre et fait l'objet d'une demande d'acompte sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne.

Le Pays des Landes de Gascogne a été sollicité cette année par le Pays Centre Ouest Bretagne pour un projet de coopération sur la thématique jeunesse et s'appuyant sur le projet de Rencontres. L'écriture et le montage de ce projet se fera sur l'année 2012.

De la même manière, le GAL Rives de Marne en Champagne aimerait travailler avec le Pays sur l'opportunité d'une coopération avec des acteurs du territoire sur la thématique des Grues cendrées.

## Conclusion

Le GAL Landes de Gascogne est un des GAL aquitains les plus actifs en terme de programmation et de réalisation.

Ce dynamisme est lié d'une part à l'expérience du territoire et des acteurs sur ce type de programme mais aussi à l'intégration de la démarche LEADER à la stratégie territoriale du Pays.

En 2011, nombre de projets se sont inscrits dans le cadre de fiches-actions peu ou pas sollicitées jusqu'ici ; et au vu des opérations en préparation, les perspectives sont positives pour la suite de la programmation LEADER. La diffusion de la plaquette de communication ainsi que le rééquilibrage des enveloppes nous permettent d'envisager sereinement l'animation-gestion LEADER pour l'année 2012.

Enfin, la mobilisation des acteurs locaux sur des projets de coopération inter-territoriaux ou transnationaux laissent espérer l'émergence, à moyen terme, d'un ou plusieurs projets de ce type sur le territoire des Landes de Gascogne.

## **Annexes**

<i>Liste des membres du comité de programmation en 2011</i>	28
<i>Règlement local d'intervention actualisé du GAL Landes de Gascogne</i>	29
<i>Maquette financière modifiée (version du 14/10/2011)</i>	31
<i>Revue de presse</i>	32

## Liste des membres du comité de programmation en 2011

Organisme Représenté	Nom-Prénom
PAYS DES LANDES DE GASCOGNE	COUTIERE Dominique
	DEYRES Jean-Claude
	DILHUYDY Jean-Marie
	DUBERNET Olivier
	DUCOS Jacques
	DUPRAT Alain
	HARRIBEY Laurence
	JOURDAN Serge
	TAPIN Martine
	BERGES Guy
	BERNARD Georges
	BOSSET Bernard
	DEXPERT Isabelle
	DUNOGUES Yves
PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE	GLEYZE Jean-Luc
	DELAUNAY Florence
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	CASSIAU Jean-Paul
	CHASTEL Jacques
	CORREGE Philippe
	de RIVOYRE Antoine
	CRENCA Alain
	METTE Sophie
	VIREPINTE Jean-Luc
	ZEBRA Jacky
	BESSE Alain
	LAMARQUE Gisèle
	SIDOINE Gilbert
	VERDIER Daniel
CHAMBRES CONSULAIRES	GRIHON Claude
	GABIN Gérard
	PETITJEAN Yves
	LARCHE Marcel
	SOULIÉ Thierry
FONTALIRANT Philippe	

## **Règlement local d'intervention actualisé du GAL Landes de Gascogne**

### **Rappel des principales nouvelles règles européennes et nationales :**

- Obligation de co-financements publics (sous forme d'autofinancement ou de subventions) sur un projet
- L'aide LEADER doit représenter exactement 55% de la Dépense publique totale
- Les coûts de structure (hormis les frais de personnel et de déplacement) ne sont plus éligibles
- Les dépenses doivent être directement et intégralement rattachables à la seule opération retenue
- Aucune dépense ne doit être engagée avant le dépôt de la demande

### **Proposition des modalités locales d'intervention du GAL LANDES DE GASCOGNE :**

#### **Préambule**

La dotation LEADER accordée au GAL LANDES DE GASCOGNE, s'élève à 1 550 000 euros, pour 7 ans (2008-2015).

La stratégie adoptée par le Pays des Landes de Gascogne s'appuie sur des projets à plus ou moins long terme. Il est donc important d'étaler dans le temps la consommation de l'enveloppe LEADER.

LEADER a vocation à intervenir en complémentarité avec les autres fonds et à aider aussi bien des actions structurantes que des actions expérimentales.

Pour conserver ce rôle incitatif, éviter le saupoudrage et se prémunir d'une consommation trop rapide des crédits, il est souhaitable de se donner, au niveau local, des règles de sélection et d'intervention. Le Comité de Programmation pourra cependant les faire évoluer, si elles s'avèrent trop contraignantes pour la bonne mise en œuvre de la stratégie du territoire.

#### **Il est proposé deux types de dispositions :**

1. Des règles communes à l'ensemble des actions (sauf cas particuliers de l'animation-gestion et de la coopération),
2. Des critères et des taux d'intervention financière spécifiques à chaque fiche-action.

## 1. Règles communes :

- **Plafond de dépenses : 60 000 euros HT par projet**, sous réserve de dispositions plus restrictives mentionnées dans les fiche-action.

Ce plafond ne s'applique pas à l'animation gestion du programme.

De façon exceptionnelle, le CP pourra valider un projet dépassant ce plafond (sous réserve d'avoir été saisi au préalable, sur la base d'un pré-projet, avant instruction)

- **Maîtres d'ouvrage publics :**

- Pour les opérations qui relèvent du FCTVA, autofinancement obligatoire de 20% minimum (par rapport au coût de l'action).
- Pour les opérations qui ne relèvent pas du FCTVA, autofinancement obligatoire de 10% minimum (par rapport au coût de l'action).

Dans les deux cas, cet autofinancement peut être inclus ou pas dans la Dépense publique mobilisée (en fonction du taux maximum d'aides publiques précisés dans chaque fiche).

- **Critères généraux d'appréciation :**

- Cohérence avec les orientations stratégiques du territoire (Charte du Parc, Agenda 21, Livre Blanc de l'Urbanisme, de l'Architecture et du Paysage, Schéma de Développement économique, Schéma de Services, Schéma Territorial de l'Habitat)
- Action innovante pour le territoire
- Communication LEADER envisagée

- **Durée et taux d'aides pour les action comprenant des frais de personnel et de fonctionnement** (hors animation-gestion) :

- projet d'ingénierie : action sur deux ans maximum, renouvelable deux fois, avec un taux d'aides publiques dégressif : 100%, 90%, 80%
- projet d'aide au démarrage de nouveaux services : action sur un an maximum, renouvelable une fois, avec un taux d'aides publiques dégressif : 80%, 60%
- Dépenses amortissables (cf. décision CP du 17/04/2009) : l'aide LEADER interviendra sur la dotation aux amortissements, calculée pour la durée de l'action, à un taux de 55% de la dépense publique.

**Maquette financière modifiée (version du 14/10/2011)**

Axe FEADER	Dispositif FEADER	Contributions publiques françaises				Total public national convention	UE		VOLUME des TRANSFERTS	Dépenses publiques totales	% FEADER	% dépenses publiques	Contributions privées et autres publics	TOTAL
		Etat	CR	CG 40 et 33	Autres publics		FEADER_MODIF_NOV2010	FEADER_MODIF_OCT_2011						
3	313	0	10 000	10 000	8 640	28 640	35 000	85 000	50 000	113 640	74,80%	62%	70 000	183 640
3	321	75 000	160 000	85 000	245 907	565 907	731 664	691 664		1 257 571	55,00%	79%	334 500	1 592 071
3	323 D	0	0	45 000	53 182	98 182	120 000	120 000		218 182	55,00%	55%	180 000	398 182
3	323 E	10 000	15 000	15 000	33 636	73 636	65 000	90 000	25 000	163 636	55,00%	88%	22 000	185 636
3	331	0	6 000	5 000	8 093	19 093	23 336	23 336		42 429	55,00%	78%	12 000	54 429
3	341 B	15 000	21 000	21 000	41 182	98 182	155 000	120 000		218 182	55,00%	73%	80 000	298 182
4	421	0	18 000	9 000	63 000	90 000	110 000	110 000		200 000	55,00%	87%	30 000	230 000
4	431	0	0	0	253 600	253 600	310 000	310 000		563 600	55,00%	100%	0	563 600
TOTAL		100 000	230 000	190 000	707 240	1 227 240	1 550 000	1 550 000	75 000	2 777 240	55,81%	79%	728 500	3 505 740

## **Revue de presse**



### **"Le grand jour des bénévoles" @ la une N°69 (Communes)**

Brocas, boudrome, LEADER - « Ouf c'est fait ! », dira le président de Brocas Pétanque Guy Lagassat en ouvrant l'inauguration du boudrome couvert des berges de l'étang des Forges.

Sud-Ouest - 10 mai 2011

<http://www.sudouest.fr/2011/05/10/le-grand-jour-des-benevoles-393944-3318.php>



**"Le programme LEADER au service du territoire" @ [la une N°73 \(LEADER\)](#)**

LEADER, Pays Landes de Gascogne - Le Pays des Landes de Gascogne a été retenu en 2008 pour mettre en œuvre et animer le programme européen LEADER destiné à soutenir des projets locaux publics ou privés et doté pour cela d'une enveloppe de 1 550 000 euros sur six ans (2007-2013). Le vendredi 14 octobre, s'est tenu à Labrit le 10e comité de programmation chargé d'affecter ces crédits. Dix projets très différents ont été approuvés pour un montant total de 68 000 euros. Certains concernent la restauration paysagère dans le cadre de l'après-tempête Klaus, la création d'un relais d'assistantes maternelles ou encore la Fête de la grue qui aura lieu à Rion-des-Landes et sur le site d'Arjuzanx du 9 au 19 novembre.

Sud-Ouest - 23 octobre 2011

<http://www.sudouest.fr/2011/10/23/le-programme-LEADER-au-service-du-territoire-534294-3396.php>